

Conférence des gouvernements cantonaux
(CDC)
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
3001 Berne

Consultation sur la convention entre la Confédération et les cantons concernant le financement de projets de l'ANS

Monsieur le président,

Le Conseil d'État neuchâtelois a bien reçu votre courrier du 5 septembre dernier relatif à l'objet susmentionné et vous en remercie.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part des précisions suivantes :

- La contribution du canton de Neuchâtel au financement de l'agenda ANS pour l'année 2024 a été portée au budget 2024, qui sera soumis au Grand Conseil en décembre 2023.
- La contribution du canton de Neuchâtel au financement de l'agenda ANS pour les années 2025-2027 fera l'objet d'un élément dédié dans le budget de fonctionnement annuel du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN). Pour chaque année, le budget sera soumis à approbation du Grand Conseil en décembre de l'année précédente.

En vous remerciant de l'attention portée au présent courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre haute considération

Neuchâtel, le 18 octobre 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND